

Relevé des décisions DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du mardi 22 mars 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi vingt-deux mars, le Conseil communautaire s'est réuni à dix-neuf heures dans la salle Xavier Grall de Merlevenez, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

Convocations envoyées le 15 mars 2022

Compte-rendu affiché le jeudi 24 mars 2022

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	LE SAUSSE	Sandrine	A donné pouvoir à Elodie Le Floch
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à Michèle Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	Présent
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
MERLEVEZ	LE BOSSER	Bruno	absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	Présent
	CONGUISTI	Yvan	absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	CROGUENNEC	Jean-Yves	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	PERREL	Christèle	A donné pouvoir à Didier Le Blimeau
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	A donné pouvoir à Véronique Le Serrec
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	A donné pouvoir à Philippe Le Guader
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	Présente
	GUILLERMIC	Jean-Jacques	A donné pouvoir à Marie Christine Le Quer

Présents : 18/27

Votants : 25

Secrétaire de séance : Alexandra HEMONIC

Présentation de l'analyse des zones d'activités par M. Gilles COFFIN du bureau d'étude Praxidev et Mélisandre Bertrais du bureau d'étude Futur proche.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021

Rapporteur : Sophie LE CHAT

Madame La Présidente met aux votes le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 10 février 2022. Le compte-rendu a été transmis par mail le 25 février 2022.

Après délibération, le compte rendu du précédent Conseil communautaire est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Général

Rapporteur : Serge Le Vagueresse

Le débat d'orientation Budgétaire (DOB) participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

L'objectif du DOB :

- ✓ Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité
- ✓ Informer sur la situation financière de celle-ci.

Dispositions légales :

- ✓ Contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.22312-1 du CGCT pour les communes).

- ✓ Contenu du DOB :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers,
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité,
- Les hypothèses d'orientations fiscales et tarifaires retenues,
- Les hypothèses de financement des actions entre les communes et l'EPCI,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,

- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice (l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget),
- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- La durée effective du travail,
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

La Trésorerie ayant transmis les comptes de gestion de la collectivité, nous sommes en mesure de transmettre aux conseillers des résultats provisoires de 2021 fiables.

La présentation est proposée par budget, avec les rubriques suivantes :

- _ Compte administratif provisoire
- _ Tendances et Enjeux
- _ Les leviers d'action : pacte financier et fiscalité
- _ Focus par service/compétence
- _ Structure de la dette
- _ Données générales sur les effectifs

COMPTE ADMINISTRATIF**Dépenses de fonctionnement**

	2020	2021
Dépenses réelles	1 771 000 €	1 994 200 €
Dépenses d'ordre	218 000 €	222 500 €
Total	1 989 000 €	2 216 700 €

Recettes de fonctionnement

	2020	2021
Recettes réelles	2 256 000 €	2 314 400 €
Dépenses d'ordre	3 000 €	2 400 €
Total	2 259 000 €	2 316 800 €

Dépenses d'investissement

	2020	2021
Dépenses réelles investissement	803 000 €	717500
Dépenses d'ordre	44 000 €	2400
Total	847 000 €	719 900 €
Dont dépenses financières	Dont 111 790,48 € de dépenses financières	Dont 134 912,47 € de dépenses financières

Recettes d'investissement

	2020	2021
Recettes réelles	740 000 € FCTVA : 20 000 €	421 600 € FCTVA : 13 500 €

	Excédent de fonctionnement (1068) : 320 000 € Emprunt : 400 000 €	Excédent de fonctionnement (1068) : 400 000 € Pas d'emprunt réalisé
Recettes d'ordre		222 500 €
Total		644 100 €

Ligne de Trésorerie

Au 1^{er} janvier 2022, la ligne de Trésorerie n'est pas utilisée.

Résultat provisoire 2021 (compte de gestion non validé)

	Pour 2021	Avec la reprise des résultats des exercices précédents (clôture)
excédent de fonctionnement	100 039.66	615 184.73 €
excédent d'investissement	-75 787.74	+ 91 866.63 €
excédent total	24 251.92	707 051.36 €

TENDANCES ET ENJEUX

L'excédent de fonctionnement permet de définir la solidité de la collectivité et de déterminer les capacités d'investissement.

L'excédent de fonctionnement est de 100 039.66 € en 2021, il était de 269 400 € en 2020, et il était de 482 032 € en 2019.

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financement propre pour les investissements. La CAF nette représente ainsi le total des ressources disponibles de la collectivité pour investir.

	2018	2019	2020	2021
Produits réels de fonctionnement	1 973 311	2 114 637	2 127 957	2 314 491
- charges réelles de fonctionnement	1 628 300	1 509 342	1 726 313	1 965 193
= CAF Brute	345 011	605 295	401 644	349 298
- remboursement en capital	125 141	116 060	111 790	134 920
= CAF nette	219 871	489 235	289 854	214 378

LES LEVIERS D'ACTION : PACTE FINANCIER ET FISCALITE

UN PACTE FINANCIER ENTRE LES COMMUNES ET L'INTERCOMMUNALITE

Cette baisse structurelle de l'excédent de fonctionnement a conduit le bureau à travailler sur un pacte financier entre les communes et la CCBBO pour minimiser l'impact financier de l'exercice de certaines compétences. Certains services seraient ainsi financés en totalité ou en partie par les communes.

Pour rappel, quatre services sont mutualisés à l'échelle de l'intercommunalité, sans qu'il y ait de transfert de compétence.

_ CTG / CRTE (financer en partie par la CAF)

_ Police municipale

_ Droit des Sols

_ Systèmes d'information et sécurité informatique

En 2021, 121 000 € ont été versés par les communes pour financer en partie ces compétences. Sans cet apport financier, le budget général aurait été déficitaire.

FISCALITE

Les EPCI à fiscalité propre sont également concernés par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le montant de la compensation versé en 2021 à chaque EPCI à fiscalité propre sera égal au montant annuel moyen du produit des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis au profit de l'EPCI à fiscalité propre en 2018, 2019 et 2020.

Le montant de la compensation sera versé par l'Etat à chaque EPCI à fiscalité propre sous la forme d'une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Il en résulte qu'il n'est pas possible en 2021 de modifier le volume de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales à recevoir.

Des ajustements fiscaux seront proposés lors du vote du budget.

FOCUS PAR COMPETENCES/SERVICES

COMPETENCES OBLIGATOIRES

AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERETS COMMUNAUTAIRES

Aménagements des zones d'activités

Cf. présentation des budgets annexes des zones d'activités.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Mise en place d'Aides économiques : 30 000 €

- Aides à l'installation des agriculteurs (3 par an) : 7 500 €
- Aides à l'installation des ostréiculteurs (3 par an) : 7 500 €
- Pass'Commerce et Artisanat (5 par an) : 12 500 € (versement de 25 000 € avec remboursement de la Région de 50%)

Tourisme

La Commune de Plouhinec a transféré la compétence Tourisme à la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan (Loi NOTRe 2017).

Conformément aux missions obligatoires des EPCI qui sont inscrites dans le Code du Tourisme à l'article L.133-3 :

- promotion,
- accueil,
- information
- coordination des partenaires du développement touristique local.

Un Adjoint administratif est transféré de plein droit à la Communauté de Communes car il exerce en totalité ses fonctions au sein du service ou de la partie du service transféré (alinéa 2 de l'article L. 5211-4-1 I du Code Général des Collectivités Territoriales). Par ailleurs une personne est embauchée l'été pour assurer la continuité de l'accueil au Point I. L'ensemble des charges est couvert par la taxe de séjour intercommunale.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES

Cf. présentation du budget annexe du service de prévention et de gestion des déchets

AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La gestion des aires d'accueil de Plouhinec et de Kervignac bénéficie d'une subvention de la CAF à hauteur de 30 000€.

Les voyageurs paient une redevance d'occupation des places et leurs consommations d'eau et d'électricité. Le montant des recettes était de 12 353.50 € en 2021.

Ce montant couvre les frais d'entretien et de travaux courants.

Le volume de travail pour l'entretien correspond à environ un mi-temps. En 2022, les agents ne seront pas remplacés l'été.

A noter : les policiers municipaux interviennent régulièrement en soutien aux agents d'entretien pour le dialogue avec les familles.

GESTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI)

Il est proposé d'ajuster le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations en 2022 (140 000 € en 2021, 130 000 € en 2020). Des propositions seront faites lors du vote du budget. Cette taxe a vocation à couvrir à terme les frais de lutte contre l'érosion du trait de côte et l'élévation du niveau de l'océan.

Les actions prévues pour 2022 sont :

- _ subvention au Syndicat mixte de la ria d'Étel,
- _ Subvention au SAGE
- _ suite de l'étude d'érosion du tombolo de Plouhinec à Gâvres,
- _ Travaux de l'épi rocheux de la rivière d'Étel.

COMPETENCES OPTIONNELLES

CREATION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Salle de sports de Bellevue à Merlevenez

Des travaux de rénovation sont prévus, et s'étaleront sur l'année 2022.

opération	Montant total HT notifié	Montant TTC	Subvention attendue
rénovation salle de sports Merlevenez	814 498.56 €	977 398, 27 €	650 000 €

Base nautique de la vieille chapelle à Sainte-Hélène

Des travaux de rénovation sont prévus, et s'étaleront sur 2022 .

opération	Montant total estimé
Base nautique Sainte-Hélène	60 000 €

Village de Remoulin : Cf. présentation du budget annexe

MAISON FRANCE SERVICE ET ANIMATION NUMERIQUE

Le service est organisé au siège de la CCBBO et dans les cyberbases de Plouhinec et Kervignac

La CCBBO bénéficie d'une subvention de l'Etat de 30 000€ et d'un accès aux formations et au réseau national des France Service.

Des animations ont lieu régulièrement (informations aux agents des communes, informations au public).

Un réaménagement du siège est devenu nécessaire avec la montée en puissance de la fréquentation de la Maison France Service (plus de permanences et de services, plus de flux de public, plus de diversité des publics). Une consultation est en cours auprès d'un programmiste pour étudier les aménagements possibles. Le coût de l'étude est de 25 000 €.

Certains partenariats ont un coût financier :

Pour information, Subventions 2021 :

- Boutique de droit : 4 000 €
- Mission locale : 18 000 €
- Solidarité Paysans : 500 €

EMPLOI ET TRANSITION PROFESSIONNELLE

_ Le projet SEVE pour l'Emploi permettra à nouveau une subvention (15 000 € et 2022).

_ Projet Premières heures ACTE, financement d'environ 20 000 € en plus en fonctionnement et autant en investissement. La DREETS est partenaire et finance à hauteur de 60%.

ACTION SOCIALE

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

La création d'un centre intercommunal d'action sociale a eu pour objectif d'optimiser les dégrèvements de charges sociales pour les agents titulaires mis à dispositions.

Le budget sera d'environ 450 000 € pour 2022, ce qui représente le salaire annuel pour les 17 personnes mises à disposition.

Les recettes sont constituées des remboursements du GCSMS, qui sont appelées mensuellement, sur la base des dépenses réelles.

Service d'Aide à domicile (SAAD)

Le Service d'Aide à domicile est constitué en Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont Mme Paré est l'Administratrice. Il couvre les 5 communes de la CCBBO et Gâvres, Locmiquélic, Riantec et Port-Louis.

Le service compte environ 108 aides à domicile (avec les CDD), pour environ 105 764 heures d'intervention à l'année, chez environ 690 usagers.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cf. présentation du budget annexe.

COMPETENCES FACULTATIVES

MOBILITE

Deux schémas directeurs sont en cours de finalisation :

_ le schéma des mobilités du territoire, avec un plan d'actions détaillées pour aider et soutenir les habitants dans leurs déplacements quotidiens.

_ le schéma des pistes cyclables du territoire, avec un plan d'action échelonné sur plusieurs années. Ces axes prioritaires devraient faire l'objet de financement de l'Etat, de la Région et du Département.

Ces études feront l'objet d'une restitution au printemps prochain.

POLICE INTERCOMMUNALE

Pour améliorer le fonctionnement du service de police durant l'été, les embauches d'agents de renfort (Agents de sécurisation de la voie publique : ASVP) seront portées par la CCBBO. Ces agents seront embauchés pour 4 mois, la commune de Plouhinec remboursera intégralement les salaires.

RESEAUX PUBLICS ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Par délibération du 15 novembre 2017, la CCBBO s'est engagée dans le programme de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Le financement du déploiement est d'environ 315 000 € d'investissement par an pour la CCBBO (convention 2019-2023).

2019	2020	2021	2022	2023	Total
315 060	315 060	315 060	213 244 € solde phase 1 315 060 € acpte phase 2	315 060	1 788 544 €

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET PRESTATIONS

Clôture du budget de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Sainte-Hélène

Des opérations de régularisation sont en cours en ce début d'année. Cf. budget annexe

Services communs aux 5 communes portés par la CCBBO

Ces services communs pourraient faire l'objet d'un remboursement des communes, un pacte financier est à construire pour valider le financement et les clés de répartitions entre les communes.

ENCOURS DE LA DETTE

	2019	2020	2021	2022	2023
Echéances annuelles	132 351.11 €	127 478 €	148 041,04 €	100 594,80 €	100 399.22 €
Dont capital	112 720.24 €	111 790. 94 €	134 912,47 €	91 016.28 €	93 345,01 €
Dont intérêts	19 630.87 €	15 687. 06 €	13 128.57 €	9 578.52 €	7 054.21 €

FOCUS SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2022 (49.12 ETP):

- 55 agents au total (dont 25 titulaires, soit 25,4 ETP)
- Budget général : 16, 8 titulaires, 11 contrats à durée déterminée (CDD), 18 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)
- SPED : 6 titulaires 1 cdd
- SPANC : 1, 2 titulaire
- Remoulin : 0.77 titulaire

Informations sur les dépenses de personnel 2021 avec notamment des éléments sur la rémunération :

Chapitre 012 salaires chargés et personnel extérieur :

- 1 341 043,62 € (budget général)
- 38 839.73 € (Remoulin)
- 396 923.17 € (SPED)
- 62 655,86 € (SPANC)

Total : 1 839 462.38 € (tous budgets confondus)

La rémunération brute des fonctionnaires contractuels ou titulaires se décomposent ainsi :

- Traitements indiciaires 2021 : **988 385.46 € brut**
- Régimes indemnitaires 2021 : **167 037.79 € brut**
- Nouvelles bonifications indiciaires 2021 : **10 322.52 € brut**
- Heures supplémentaires rémunérées 2021 : 35 heures ont été rémunérées sur l'année 2021 pour un total de **472.85 € brut**

La rémunération brute des agents en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) des chantiers nature et patrimoine s'élève pour 2021 à : **200 515.66 € brut**

3 stagiaires ont été rémunérés pour 3137.55 € brut

La durée effective du travail : 35 h hebdomadaires, 1 607 heures à l'année pour les fonctionnaires contractuels et titulaires - 26 h hebdomadaires, pour les agents des chantiers nature et patrimoine.

Les lignes directrices de gestion du personnel pour le mandat ont été validées par délibération du 3 juin 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés :

_Prennent acte des orientations budgétaires proposées et de la transmission du rapport.

3. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Rapporteur : Jean-Pierre Gourden

Le compte administratif provisoire 2021 :

Dépenses de fonctionnement :

	2020	2021 (montant provisoire)
Dépenses réelles	1 799 142,87 €	2 052 904,46 €
Dépenses d'ordre	68 766,89 €	69 977,36 €
TOTAL DEPENSES	1 867 909,76 €	2 122 881,82 €

Recettes de fonctionnement :

	2020	2021 (montant provisoire)
Recettes réelles	1 879 576,65 €	2 226 090,61 €
Recettes d'ordre	24 053,56 €	6 035,00 €
TOTAL RECETTES	1 905 605,29 €	2 232 125,61 €

Dépenses d'investissement :

	2020	2021 (montant provisoire)
Dépenses réelles	142 818,78 €	118 569,20 €
Dépenses d'ordre	24 053,60 €	6 035,00 €
TOTAL DEPENSES	166 872,38 €	124 604,20 €

Recettes d'investissement :

	2020	2021 (montant provisoire)
Recettes réelles	86 774,67 €	-
Recettes d'ordre	68 766,89 €	69 977,36 €
TOTAL RECETTES	155 541,56 €	69 977,36 €

RESULTAT PROVISOIRE :

	Pour 2021 <i>(montants provisoires)</i>	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Excédent de fonctionnement	109 243,79 €	146 939,32 €
Excédent d'investissement	54 626,84 €	212 164,76 €
Excédent total	54 616,95 €	359 104,08 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :**Dépenses de fonctionnement 2022 :**

Des dépenses supplémentaires sont prévues pour l'année 2022 par rapport à l'année 2021 en raison des évolutions financières des contrats en cours ou des prestations supplémentaires :

- Avenant au marché pour le traitement des déchets inertes : augmentation de 2,25 € / tonne, soit 5 625 € sur la base 2 500 tonnes.
- Révision des prix sur l'ensemble des prestations de collecte et traitement : augmentation entre 2 et 3 %
- Mission d'assistance à renouvellement des marchés de collecte des ordures ménagères et des flux recyclables et des marchés de transport et traitement des flux de déchèterie : 24 150 €
- Mission d'accompagnement pour la mission d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : 11 130 € pour les phases 1 à 4 + 7 155 € si déclenchement des phases 5 et 6
- Etude de faisabilité Recyclerie : 8 760 € pour la phase 2
- Etude de faisabilité pour la mise en place du tri à la source des biodéchets : 24 300 €

Frais de personnel 2022 :

- Remplacement de l'agent de facturation et de comptabilité sur un temps plein par une personne du CDG
- Stagiaire pendant 10 semaines
- Postes à prévoir au 2^{ème} semestre 2022 : chargé de prévention Déchets pour le suivi du PLPDMA + animateur pour les actions de Prévention et notamment dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets

Les dépenses de fonctionnement seront financées par une reprise partielle du résultat de l'exercice antérieur afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement 2022 :

Afin de compenser les augmentations des coûts de traitement et couvrir les dépenses supplémentaires détaillées ci-dessus, une augmentation de 15% des tarifs de la redevance incitative a été votée fin 2021.

Une recette sera perçue pour la refacturation aux communes des frais engagés pour le lavage des points d'apport volontaire, comme en 2021.

Les recettes d'exploitation concerneront les soutiens CITEO sur les flux recyclables et les aides de l'ADEME pour les études en cours à hauteur de 70% des frais engagés (étude de faisabilité pour une Recyclerie et pour la mise en place du tri à la source des biodéchets).

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement 2022 :

Les principales dépenses d'investissement prévues pour l'année 2022 concernent :

- Les frais d'études dans le cadre de la réhabilitation de la déchèterie (maitre d'œuvre, frais de bornage, études géotechniques ...).
- Les travaux de réhabilitation à compter d'avril, le montant des travaux s'élève à 1 890 831 €.
- L'achat de bacs, composteurs et colonnes d'apport volontaire avec une augmentation de 5% pour la fourniture des bacs individuels.

Recettes d'investissement 2022 :

Les recettes d'investissement prévues pour l'année 2022 sont le report des subventions attribuées pour le programme de réhabilitation de la déchèterie, à savoir 105 000 € de DETR et 240 000 € d'aides de la Région, ainsi qu'une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les travaux de réhabilitation pour la déchèterie devront alors être financés par un emprunt d'environ 1 500 000 €. Le service n'a plus d'emprunt en cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés :

_Prennent acte des orientations budgétaires proposées

4. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

Rapporteur : Jean-Pierre Gourden

Le compte administratif provisoire 2021 :

Dépenses de fonctionnement :

	2020	2021 (montant provisoire)
Dépenses réelles	80 366,73 €	71 502,72 €
Dépenses d'ordre	4 612,76 €	4 391,93 €
TOTAL DEPENSES	84 979,49 €	75 894,65 €

Recettes de fonctionnement :

	2020	2021 (montant provisoire)
Recettes réelles	57 505,06 €	98 726,34 €
Recettes d'ordre	-	-
TOTAL RECETTES	57 505,06 €	98 726,34 €

Dépenses d'investissement :

Pas de dépenses d'investissement en 2021 et 2022.

Recettes d'investissement :

4 391,93 € en opérations d'ordre (amortissements + cession du véhicule)

RESULTAT PROVISoire :

	Pour 2021 <i>(montants provisoires)</i>	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Excédent de fonctionnement	22 831,69 €	14 682,83 €
Excédent d'investissement	4 391,93 €	14 734,19 €
Excédent total	27 223,69 €	51,36 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2022 :

Les dépenses de fonctionnement ont diminué en 2021 par rapport à 2020 en raison de la baisse des charges de personnel. Le service nécessite désormais 1,2 ETP. Le poste de l'agent à 20% est payé par le budget général qui

refacture les frais de personnel au budget SPANC, soit une dépense pour le SPANC de l'ordre 6 300 €. Le coût de l'agent à temps plein représente 33 600 €.

Les charges à caractère général du service sont estimées à 9 000 € et concernent les fournitures diverses, la maintenance logiciel, l'entretien du véhicule, les assurances et les charges de structure.

Recettes de fonctionnement 2022 :

Afin de combler le déficit de fonctionnement, une augmentation des tarifs de 5% a été votée pour l'année 2022.

Les recettes du service proviennent principalement des redevances de contrôles facturées aux usagers et estimées à 55 000 € pour l'année 2022, sur la base de :

- 40 contrôles de conception et réalisation
- 330 contrôles de bon fonctionnement
- 50 contrôles de cession immobilière

Une recette d'exploitation de l'ordre de 2 000 € sera versée par l'Agence de l'Eau, il s'agit d'un solde de subvention de 2018 pour les contrôles de conception et réalisation.

A partir de 2022, il n'y a plus d'amortissements. Le SPANC n'a pas d'emprunt en cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés :

_Prennent acte des orientations budgétaires proposées pour le service d'Assainissement Non Collectif.

5. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Village de Remoulin

Rapporteur : Véronique Le Serrec

Le compte administratif provisoire Budget Village de Remoulin 2021 :

	Pour 2021	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
excédent de fonctionnement	94 806.26 €	94 806.26
excédent d'investissement	49 753.31 €	93 030.28 €
Total	144 559.57 €	187 836.54 €

Le budget est excédentaire en fonctionnement grâce à une dotation du ministère de l'action et des comptes publics de 116 305 € pour compenser la baisse de l'épargne brute subie par les régies due à la crise sanitaire (loi n° 2021-953 rectificative des finances du 17 juillet 2021).

Pour l'emprunt : le remboursement annuel capital + intérêts 2021 s'élève à 12 270 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés :

_Prennent acte des orientations budgétaires proposées pour le budget annexe de Remoulin.

6. Débat d'orientation budgétaire du budget de l'Ecole de Sainte-Hélène

Rapporteur : Jean-Yves Croguennec

Le compte administratif provisoire école 2021

	Pour 2021	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
fonctionnement		
déficit d'investissement	-38 318.04	+ 15 994.30 €
Total	-38 318.04	+ 15 994.30 €

En 2022, la clôture du budget entrainera le remboursement de l'excédent à la commune de Ste Hélène.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés :

_Prennent acte des orientations budgétaires proposées pour ce budget annexe.

7. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Porzo 1 à Kervignac

Rapporteur : Elodie Le Floch

En 2021 : Achat et revente d'une parcelle + frais de notaire pris en charge par kervignac : dépenses 54 386.34 € HT et recettes 54 386.34 € HT.

Pas d'excédent ni de déficit

Quelques ventes à prévoir sur 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés :

_Prennent acte des orientations budgétaires proposées pour ce budget annexe.

8. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone Industrielle Porzo 2 à Kervignac

Rapporteur : Elodie Le Floch

Le projet d'aménagement a été remanié plusieurs fois en fonction des différentes contraintes et obligations réglementaires.

Le permis d'aménager a été accordé et est en cours d'affichage réglementaire. Les études sont en cours de réalisation et seront payées sur 2022, le montant estimé des travaux sera également porté sur le budget prévisionnel.

A ce jour, les montants engagés pour l'opération sont les suivants () :

Acquisition terrain à aménager	946 968 €
Achat parcelle CCBBO	119 440 €
Achats parcelles Kervignac (à rembourser in fine)	827 528 €
achats d'étude et de prestation de service	152 313 €
étude environnementale	22 435 €
étude acoustique	2 200 €
étude AMIKIRO	1 021 €
étude agricole éviter compenser réduire	5 535 €
étude d'impact agricole	4 002 €
Dossier Loi sur l'Eau	2 990 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre (géomètre, géotechnie, VRD, paysage, architecte)	22 530 €
Mesures de compensations agricoles (délibération 10-02-22)	91 600 €

Le compte administratif provisoire Budget ZI Porzo 2 2021 :

	Pour 2021	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Déficit de fonctionnement	- 123.48	- 368.48
déficit d'investissement	- 17 033.36	- 32 003.36
Total	- 17 156.84 €	- 32 371.84 €

_ factures 2021 réglées : correspondent aux frais d'enquête publique, permis d'aménager, maîtrise d'œuvre, expertise chiroptérologie, taxes foncières, étude d'impact et acompte Morbihan énergies.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés :

_ **Prennent acte** des orientations budgétaires proposées pour ce budget annexe.

9. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Kerrio à Kervignac

Rapporteur : Elodie Le Floch

Le permis d'aménager est en cours de réalisation pour intégrer les remarques de l'architecte des Bâtiments de France et de la DDTM.

Pas de dépenses ni de recettes sur le budget en 2021.

Le résultat de clôture est de – 11 445 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés :

_Prennent acte des orientations budgétaires proposées pour ce budget annexe.

10. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Kerros/ Bisconte à Plouhinec

Rapporteur : Sophie Le Chat

Une dépense de 1 888 € (redevance archéologique et taxe d'aménagement).

Dépense régularisée par une recette du budget général.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés :

_Prennent acte des orientations budgétaires proposées pour ce budget annexe.

11. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité de Bellevue à Merlevenez

Rapporteur : Martine Paré

Pas de dépenses ni de recettes en 2021.

Le résultat de clôture est de -286 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents et représentés :

_Prennent acte des orientations budgétaires proposées pour ce budget annexe.

12. Transfert de personnel compétence Tourisme

Rapporteur : Véronique Le Serrec

Conformément à l'article L 5211-4 du code général des collectivités territoriales, le transfert de la compétence Tourisme à la CCBBO implique le transfert d'un agent de Plouhinec dont le temps de travail est consacré en intégralité à l'exercice de la compétence.

En l'occurrence, l'agent exerce un mi-temps pour assurer l'accueil et la promotion du Tourisme pour la commune de Plouhinec.

Après analyse par la commission Tourisme des besoins et au regard de l'estimation du produit de la taxe de séjour, il est proposé de compléter le temps de travail de l'agent pour un temps plein.

La fiche d'impact du transfert de l'agent est annexée à la présente délibération.

Vu les travaux de la commission Tourisme durant l'année 2021,

Vu la Délibération du conseil municipal de Plouhinec du 21 février 2022,

Vu l'Avis favorable du comité technique de la CCBBO du 7 mars 2022,

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

- _ **D'APPROUVER** le transfert de l'agent sur un mi-temps,
- _ **DE COMPLETER** le temps de travail pour créer un poste à temps plein de chargée de promotion du Tourisme,
- _ **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

13. Participation au syndicat mixte de la Ria d'Étel pour 2022

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le Syndicat mixte de la Ria d'Étel assure certaines missions liées à la gestion de l'Eau et des milieux aquatiques pour la CCBBO. Les structures adhérentes au Syndicat sont les intercommunalités concernées par le bassin versant : Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), la communauté de communes Blavet Bellevue Océan (CCBBO) et Lorient Agglomération.

Depuis 2007, la CCBBO apporte un soutien financier aux actions portées par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel. Les programmes d'interventions visent la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la gestion des milieux naturels et les actions « Mer et littoral ».

Concernant le programme « eaux et milieux aquatiques : les actions agricoles individuelles thématiques ciblées concernent la microbiologie, les pesticides, les nitrates, les milieux aquatiques, biodiversité ».

Concernant le programme de « gestion des milieux naturels : les actions sont la poursuite des projets qui se trouvent sur le site natura 2000 « Ria d'Étel » relatif aux habitats naturels et les espèces (hors oiseaux) ».

Le programme « Mer & Littoral » vise à répondre principalement à l'enjeu thématique « Pollutions maritimes » et aux enjeux socio-économiques transversaux prioritaires du territoire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de verser pour le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, une participation financière à hauteur de 53 235, 36 € pour l'année 2022 (207,81€ de plus qu'en 2021).

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

- _ **D'APPROUVER** le versement de la participation indiquée ci-dessus.

14. Questions diverses

Demandes de subventions des associations à faire sur le nouveau Cerfa n°12156*06 de janvier 2022

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 7 avril à 19h à Kervignac.

La commission finances est fixée au mercredi 30 mars à 19h.

La séance est levée à 21 heures 15.

La Présidente,
Sophie LE CHAT

